



À RETENIR CETTE SEMAINE

BETTERAVE p2

Noctuelles défoliatrices en régression.

Teigne en progression avec le stress hydrique.

Cercosporiose : Évolution significative cette semaine.



BETTERAVE

1 | Pucerons

Observations

La proportion de parcelles concernées par la présence de pucerons noirs *Aphis fabae* reste stationnaire avec 51 % du réseau. *Les pucerons sont majoritairement au stade aptère même si quelques ailés sont aussi recensés.* Les taux d'infestations par parcelle augmentent légèrement et varient de présence à 58 % de plantes concernées.

Aucun puceron vert *Myzus persicae* vecteur de la jaunisse virale n'est signalé cette semaine.



Analyse de risque

Les parcelles bénéficiant d'une protection de semence adaptée ne présentent aucun risque. Pour les autres situations, les **nombreux auxiliaires insectes (larves de coccinelles, larves et œufs de chrysope)** observés dans le réseau ainsi que l'apparition des premiers champignons entomophthorales participent à la régulation des populations.

2 | Noctuelles défoliatrices

Observations

Le pourcentage de parcelles présentant des perforations régresse légèrement (57 % contre 66 % du réseau la semaine précédente) ainsi que les taux d'infestation par site de 6 à 45 % de plantes parasitées.

Seuil indicatif de risque

Le seuil est de 50 % de plantes avec perforations du feuillage, en présence de chenilles ou de déjections.



Analyse de risque

La surveillance doit être renforcée car le climat chaud actuel est favorable à leur développement.

3 | Teignes

Observations

27 % de parcelles du réseau révèlent des symptômes récents de teigne. Les taux d'infestation commencent à progresser à la faveur des températures estivales (1 à 8 % de plantes concernées). Toutefois, aucune parcelle n'est au seuil cette semaine.



Seuil indicatif de risque

Le seuil est de 10 % de plantes présentant des dégâts frais et/ou des chenilles vivantes.

Analyse de risque

Les températures élevées et l'absence d'humidité doit encourager à une observation minutieuse au cœur de la betterave pour déterminer leur présence et leur importance.

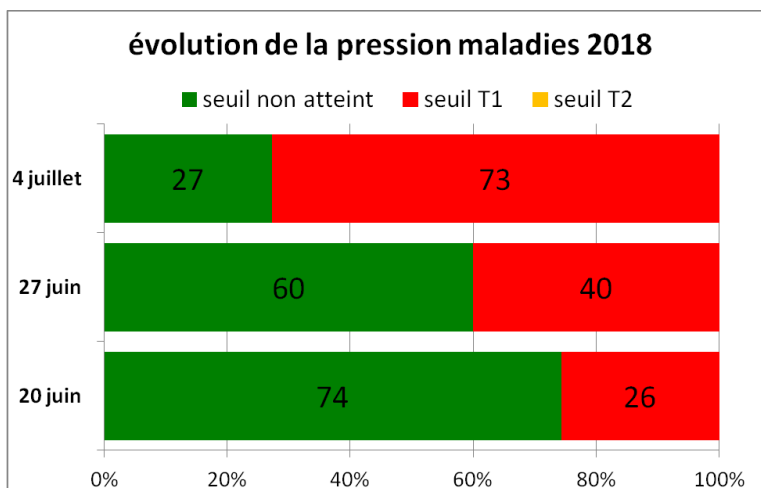
4 | Maladies du feuillage

Observations

Des symptômes de bactérioses du genre *Pseudomonas* (en très nette régression) sont toujours observés sur 2 parcelles du réseau.

La pression cercosporiose progresse sur l'ensemble de la région avec des disparités importantes liées à l'environnement agro-climatique propre à chaque parcelle.

- Dans le réseau, 73 % des parcelles ont maintenant atteint le premier seuil de risque pour la cercosporiose.
- Pour les autres situations, les fréquences d'apparition évoluent lentement : 21 % des parcelles.
- Seul 6% des sites ne présentent toujours pas de symptôme.
- Les autres maladies : oïdium, rouille et ramulariose ne sont pas signalées.



Seuil indicatif de risque

Pour assurer le contrôle des différentes maladies, déterminer les fréquences d'apparition en prélevant 100 feuilles de betteraves dans une zone homogène et représentative de la parcelle.

Cercosporiose : ne comptabilisez que les taches présentant des petits points noirs en leur centre (fructifications attestant de leur virulence).

Seuil en % de feuilles atteintes



oïdium



cercosporiose



rouille



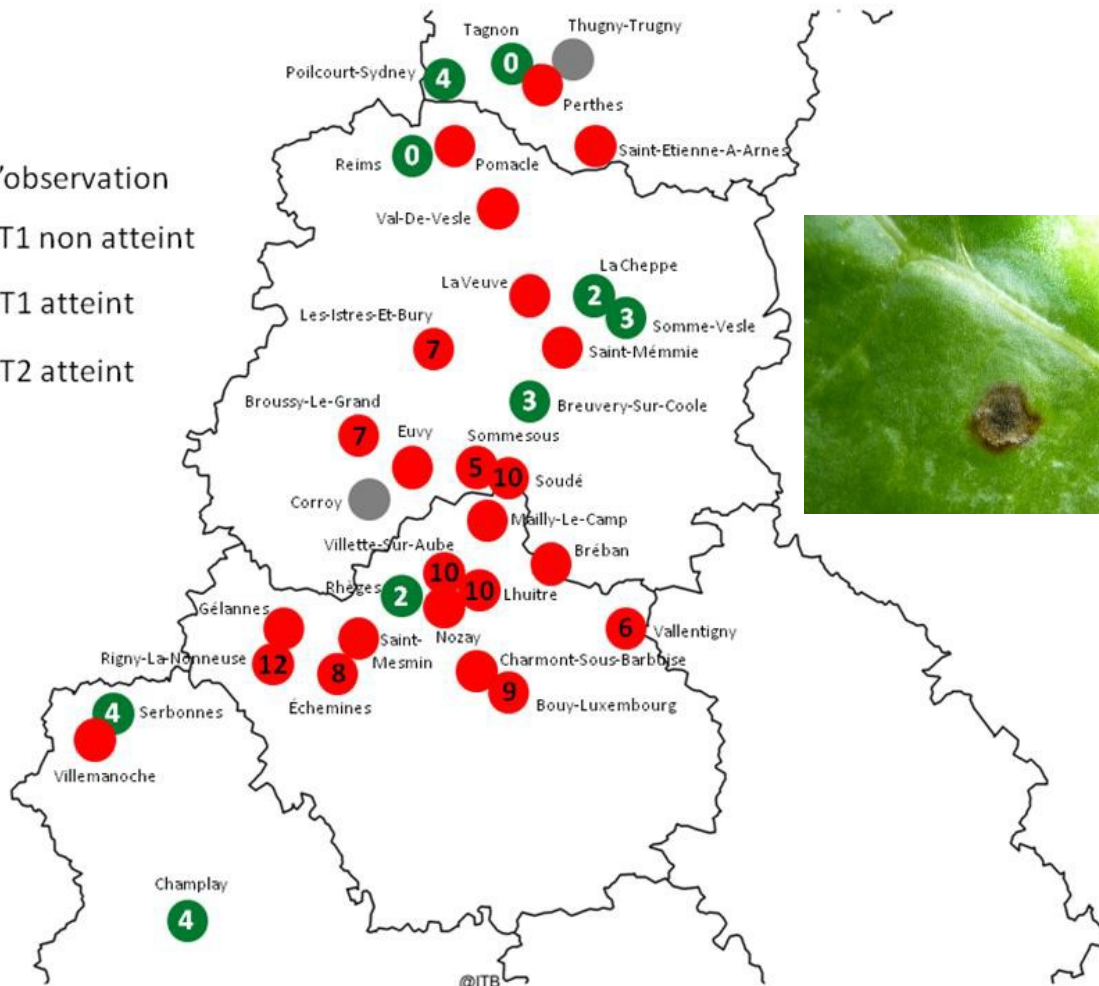
ramulariose

1 ^{ère} intervention	15 %	5 %	15 %	5 %
-------------------------------	------	-----	------	-----

Cette cartographie présente les fréquences de feuilles concernées par la cercosporiose pour les 34 parcelles suivies du 29 juin au 3 juillet 2018

Légende :

- Pas d'observation
- 1 Seuil T1 non atteint
- 5 Seuil T1 atteint
- 20 Seuil T2 atteint



Analyse de risque

L'apparition précoce de la maladie se confirme dans une majorité de situations. Les conditions climatiques chaudes et sèches actuelles peuvent éventuellement ralentir cette dynamique. Pour rappel, chaque parcelle possède un risque d'évolution différent en fonction de son environnement. Seule une surveillance adaptée à la parcelle permet de limiter le risque de développement des maladies.

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est et de la DRAAF :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>

Affinez vos connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les méthodes de lutte préventive en consultant le site INFLOWEB : <http://www.infloweb.fr>



ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE GRAND EST, SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU GRANDES CULTURES :

Acolyance - Arvalis Institut du Végétal - ATPPDA - CETA de l'Aube - CETA de Champagne – CETA Craie Marne Sud – Chambre d'Agriculture des Ardennes - Chambre d'Agriculture de l'Aube - Chambre d'Agriculture de la Marne - Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne - COMPAS - CRISTAL UNION - DIGIT'AGRI - EMC2 – ETS RITARD - FREDONCA – ITB - LUZEAL - NOVAGRAIN (SCA EfiGrain Sézanne - SCA La Champagne – Coligny) S - SCA de Juniville - SCA d'Esternay - SCARA - SEPAC - SOUFFLET Agriculture – SUNDESHY – TEREOS – CAPDEA - Terres Inovia - EURL Verzeaux – VIVESCIA Agriculture.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, FREDON Champagne-Ardenne, ITB et Terres Inovia.

Relecture assurée par les Partenaires du Réseau, la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est ainsi que la DRAAF (SRAL).

Crédits photos : Terres Inovia, Arvalis - Institut du Végétal, FREDONCA, ITB, DRAAF (SRAL), Partenaires

Coordination et renseignements :

Karim BENREDJEM, Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.
Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel : karim.benredjem@grandest.chambagri.fr

Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, abonnez-vous ici :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv/>

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du Plan ÉCOPHYTO II.